

CHRONIQUE de la Semaine

Hebdomadaire d'informations générales, d'analyses et de publicité

FAIT DIVERS

**LUNE DE MIEL
MORTELLE** P.4

Modernisation de la Fonction publique :
**Le nouveau Statut
objet d'une campagne
de vulgarisation** P.4

Sommet des Chefs d'Etats africains en marge de la COP 22 :

Le président Faure Gnassingbé aux côtés de ses pairs au Maroc P3



Poignée de mains entre Faure Gnassingbé (g) et le Roi Mohamed VI

Lutte contre la pauvreté :

**Le FNFI, une réponse adaptée
aux couches vulnérables**

**90% du taux moyen national de remboursement
et 99% dans les régions septentrionales** P.3

**Pourquoi tant de bruits autour d'un
produit qui sauve les plus démunis**

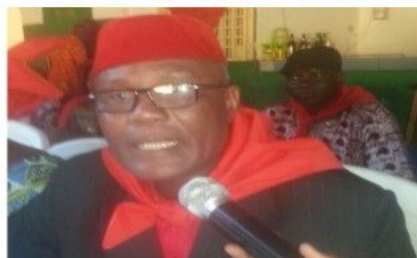


La ministre Victoire Tomégah-Dogbé

Comité d'Action pour le Renouveau /

Après le putsch, la main tendue :

**A qui s'adresse le président
Nador du comité ad' hoc ?** P.3



Nador Awuku, pdt du Comité Ad'hoc



Me Apévon Dodji, pdt déchu du CAR

Le nouveau président des USA Donald
Trump trompe-t-il déjà ses électeurs ?

**Des contestations comme
dans un pays africain** P.7



Des manifestations anti-TRUMP

Donald TRUMP

Importante résolution du Forum des Maisons et Centres de Presse de l'Afrique de l'Ouest tenu à Lomé :

Lomé abritera le siège de la FEMACAO

Le Forum des Maisons et Centres de presse de l'Afrique de l'Ouest tenu du 7 au 10 novembre 2016 à la Maison de la Presse à Lomé grâce au soutien financier de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) a été un succès. L'objectif visé qui était la mise sur pied d'une Fédération des Maisons de la Presse d'Afrique de l'Ouest est atteint.

" Nous, délégués des centres de presse, de l'Afrique de l'Ouest réunis à Lomé au Togo à la Maison de la Presse du 7 au 9 novembre 2016, avons été d'accord de créer une fédération connue sous l'appellation FEMACAO, Fédération des Maisons et Centres de Clubs de Presse de l'Afrique de l'Ouest dont le siège se trouve à Lomé au Togo : ce sont là les mots des délégués qui actent la création de cette fédération. Une importante résolution prise unanimement par les participants. C'est toute la presse de la région qui sortira gagnante de ce pas franchi dans le professionnalisme, au regard des multi-

ples implications qui pourront découler de cette Fédération.

Des soutiens ne tarderont pas à se pointer à l'horizon. Le Directeur par intérim du Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest de l'OIF, M. Ngarkodji ISSA BONGO a salué à l'ouverture des travaux cette initiative en rappelant que son organisation vise " l'exploitation de toutes les potentialités de l'intelligence francophone et le soutien à la mise en réseaux des acteurs, organisations et communautés de pratiques ainsi que la diffusion d'innovations clés pour être à la pointe des transformations économiques, sociales, culturelles, numériques, scientifiques et techniques en vue de l'amélioration des conditions de vie et du développement durable ".

" Se mettre en commun pour vitaliser l'espace médiatique en Afrique de l'Ouest en fédérant le dynamisme et l'énergie des professionnels des médias méritent notre engagement et notre disponibilité pour le futur ", a-t-il conclu.

La FEMACAO peut donc s'estimer heureuse d'avoir à ses côtés



la Francophonie pour réaliser ses objectifs.

En vertu des objectifs assignés à la fédération, les membres ont établi cinq membres. Les membres ont créé deux organes qui sont :

- Le Secrétariat exécutif et le Conseil d'administration pour diriger les activités de la Fédération pendant une période de trois ans.

Le Conseil d'administration est composé du Niger (qui en assure la présidence), le Ghana, le Sénégal, le Bénin et la Guinée Bissau.

Le secrétariat exécutif qui sera dirigé par le Togo comprend la Mauritanie, la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso et le Nigéria.

Il a été décidé de mettre en application les objectifs de la Fédération.

Il a été aussi décidé de collaborer avec les gouvernements, les organisations de la société civile et les agences de développement parmi tant d'autres pour promouvoir les activités de la Fédération.

Il a été également décidé de travailler, ensemble et de promouvoir les valeurs de la fédération

dans chaque pays membre. La Fédération s'est mise d'accord pour la protection de la liberté de presse, la démocratie et aussi de défendre les intérêts des pays membres.

Il a été accepté d'inviter tous les membres des Etats de l'Afrique occidentale absents pour qu'ils se joignent à la Fédération.

Les membres expriment leur gratitude au gouvernement et au peuple du Togo ainsi qu'à la Maison de la Presse du Togo pour avoir accueilli ce forum qui a abouti à la création de la Fédération.

Les membres de la FEMACAO ont aussi exprimé leur reconnaissance à l'OIF pour son soutien à l'organisation de ce forum.

Rappelons qu'au regard des objectifs assignés à la Fédération, les membres ont adopté des Statuts et un Règlement Intérieur régissant l'organisation et le fonctionnement de l'Association dont les organes sont : l'Assemblée Générale ; le Conseil d'Administration ; le Secrétariat Exécutif.

Pierre Agbanda

Journalistes et acteurs de la société civile se forment sur la gestion des marchés publics

L'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) a initié depuis le lundi 07 novembre dernier une série de formations à l'endroit des journalistes et des acteurs des Organisations de la Société Civile (OSC) pour contribuer à la bonne gouvernance au Togo.

Placée sous le thème "Gestion des marchés publics", cette formation initiée par l'ARMP avec l'appui financier de la Banque africaine de développement (BAD) via son Projet d'Appui à la Mobilisation des ressources et au renforcement des Capacités Institutionnelles (PAMOCI), vise à renforcer les capacités des participants sur les actions à mener dans la veille et le contrôle citoyen de l'action publique au Togo dans le domaine de la gestion des marchés publics. Elle permettra d'éclairer les participants sur la notion même de marchés publics et de cerner ces différentes phases que comportent les marchés publics.

Il s'agira donc pour les partici-



pants à cette formation de se familiariser avec les principes fondamentaux de la commande publique, le principe de la liberté d'accès à la commande publique, le principe d'égalité de traitement des candidats, le principe de transparence des procédures et le principe de l'efficacité et de l'économie. Selon le Directeur Général de l'ARMP, René-Théophile Kapou, cette formation éduquera davantage les journalistes qui font un bon travail en ce qui concerne la gestion des marchés publics et

permettra aux acteurs de la société civile de cerner leur rôle dans le processus de passation des marchés. Il a cependant déploré le mutisme des organisations de la société civile et des syndicats face à la question de la gestion des marchés publics. " Si d'un côté les médias s'efforcent tant bien que mal à dénoncer les défaillances constatées dans la passation et l'exécution des marchés publics et, il n'en est pas de même pour les acteurs tels que les associations et les syndicats qui hésitent

encore à s'y impliquer ou lorsqu'ils essaient de s'y intéresser, le font parfois très maladroitement ", a-t-il observé. La formation portera sur quatre modules : les principes fondamentaux de la commande publique, les phases du processus d'acquisition des marchés publics, l'éthique et la déontologie de la commande publique, la fraude et corruption dans les marchés publics.

Sur le premier module (Principes fondamentaux de la commande publique), il s'agit pour les participants de s'approprier les principes de base qui régissent la passation des marchés publics au Togo, à savoir la liberté d'accès à la commande publique, l'égalité de traitement des candidats, la transparence des procédures ainsi que l'efficacité et l'économie.

S'agissant du second module (Phases du processus d'acquisition des marchés publics), les participants seront éclairés sur le processus de passation et de l'exécution des marchés publics de l'identification des besoins à la réception

des ouvrages en passant par la signature, l'approbation et la notification du marché.

Le troisième module (Ethique et déontologie de la commande publique), quand à lui permettra aux journalistes et aux acteurs des organisations de la société civile de connaître les règles éthiques et de déontologie de la commande publique et les différentes sanctions liées au non respect de ces règles réservées aux agents publics et aux titulaires ou aux soumissionnaires d'un marché public.

Le quatrième module (Fraude et corruption dans les marchés publics) permettra aux participants de savoir apprécier les manœuvres de fraude et de corruption dans les marchés publics. A travers ce module ils sauront identifier les actes de fraude, de corruption et de collusion tant lors des phases de passation que dans les phases d'exécution des marchés publics.

Cette formation prend fin le 22 novembre prochain avec les participants de la 7^{ème} vague.

ESPOIR

23^{ème} édition de la Journée mondiale de lutte contre le diabète :

Une maladie silencieuse qui fait des victimes

Le monde entier a célébré, le 14 novembre dernier, la journée internationale de lutte contre le diabète. Le diabète est une maladie qui tue lentement et les complications ne surgissent qu'après une bonne dizaine d'années. A Lomé, cette célébration a été marquée par une journée de sensibilisation et de dépistage gratuit au Centre d'accueil et de prévention du diabète au CMS d'Adawlato.

Le diabète est un trouble de l'assimilation, de l'utilisation et du stockage des sucres apportés par l'alimentation à l'organisme. Cela se traduit par une glycémie (taux de glucose dans le sang) assez élevée (on parle de hyperglycémie) ou relativement basse (on parle là d'hypoglycémie). Ces sucres sont le plus souvent produits par des aliments que sont pour l'essentiel des lipides (graisses), des protéines (protéines)

animales ou végétales) et des glucides (sucres, féculents). Ces aliments sont les principaux moteurs fournisseurs de l'essentiel de l'énergie dont a besoin l'organisme pour fonctionner. 5% de Togolais souffriraient de diabète.

Il faut souligner qu'il y a deux types de diabète : le diabète de type 1 qui touche environ 6% des diabétiques et le diabète de type 2 qui en touche 92 %. Les autres types de diabète concernent les 2

% restants (MODY, LADA ou diabète secondaire à certaines maladies ou prises de médicaments).

Le surpoids, l'obésité et le manque d'activité physique sont la cause révélatrice du diabète de type 2 chez des personnes génétiquement prédisposées. Surnois et indolore, le développement du diabète de type 2 peut passer longtemps inaperçu : on estime qu'il s'écoule en moyenne 5 à 10 ans entre l'apparition des premières hyperglycémies et le diagnostic.

Diabète et hérédité

Le poids de l'hérédité diffère

selon qu'il s'agit du diabète de type 1 ou du diabète de type 2. Lorsque l'un des deux parents est diabétique de type 2, le risque de transmission à la descendance est de l'ordre de 40 % et si les deux parents sont atteints, le risque grimpe à 70 %. Il n'est que de 5 % dans le diabète de type 1, plus précisément 6 % si le père est diabétique, 2-3 % si c'est la mère (mais 30 % si les deux parents le sont). Il est donc utile de se construire un arbre généalogique pour repérer les membres de sa famille diabétiques et connaître son patrimoine génétique.

Suite à la page 7

CHRONIQUE
de la Semaine

Directeur de la
Publication

REDACTION

Imprimerie SDR
Tirage : 2000 ex.

Sommet des Chefs d'Etats africains en marge de la COP 22 :

Le président Faure Gnassingbé aux côtés de ses pairs au Maroc

Le Togo fait partie des 196 nations qui participent à la COP 22 démarrée depuis le 07 novembre dernier à Marrakech au Maroc sur le thème " COP22, COP D'Action". La participation du Togo a été rehaussée par la présence du chef de l'Etat Faure Gnassingbé qui est arrivé le lundi 14 novembre en terre marocaine où il prend part depuis mardi aux travaux de la 22ème Conférence de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP 22). Selon un communiqué de la Présidence de la République, " au cours de son séjour marocain, Faure Gnassingbé aura des entretiens bilatéraux et des échanges avec plusieurs personnalités dont le Secrétaire général sortant des Nations unies, M. Ban Ki-MOON ".

Le séjour du président Faure est très chargé. Hier il a participé aux côtés de ses pairs, une trentaine de chefs d'Etat africains, au Sommet des chefs d'Etat africains organisé en marge de la COP 22 par le Roi Mohammed VI. A travers cette rencontre placée sous le thème "Défis et enjeux d'un développement durable en Afrique", le Maroc entend défendre les intérêts de l'Afrique face au réchauffement, mais aussi réaffirmer sa stratégie d'influence sur le continent. Le principal enjeu, selon les spécialistes, reste la question du Sahara occidental, et comme objectif à court terme la réintégration du Maroc au sein de l'Union africaine. L'objectif affiché est de rallier le maximum de soutien sur la question du Sahara occidental, ex-colonie espagnole contrôlée depuis 1975 par Rabat, et dont le Front Polisario, soutenu par Alger, réclame l'indépendance.

Le royaume avait quitté l'organisation en 1984 pour protester contre l'admission de la RASD (République arabe sahraouie démocratique) considérée par Rabat comme un territoire marocain.

Ce retour, annoncé à la mi-juillet par Mohammed VI et dont la demande a été formalisée officiellement en septembre, donne lieu actuellement à une sourde lutte d'influence avec le rival algérien, toujours autour de la question du Sahara.

Le Togo a affiché clairement son soutien à cette réintégration du Royaume du Maroc à l'UA. A la suite de la demande marocaine de rejoindre l'UA, les alliés du royaume ont adressé une motion de soutien au président en exercice de l'organisation en juillet dernier.

Outre cette rencontre,



Faure Gnassingbé, selon le communiqué du service de la communication de la Présidence, " prendra part à la réunion de haut niveau des chefs d'Etat africains relative à l'Initiative Africaine sur les Énergies Renouvelables (I.A.E.R) organisée par le Président de la République de Guinée, Alpha Condé, en sa qualité de Coordonnateur pour les énergies renouvelables ".

Sommet des chefs d'Etat africains

Le roi du Maroc, Mohammed VI, a proposé, lors de ce Sommet, de dessiner une Afrique résiliente aux changements climatiques, " une Afrique qui s'engage résolument sur la voie du développement durable ".

" C'est une Afrique, qui utilisera ses ressources, de manière optimale, en respectant les équilibres environnementaux et

sociaux. C'est une Afrique qui agira en vue d'un développement inclusif, en accord avec ce qui fait son identité : la culture de partage, d'équité et de solidarité ", a souligné le souverain marocain à l'ouverture de ces assises. Il a par ailleurs plaidé pour une justice climatique vu que l'Afrique n'émet que 4% des gaz à effets de serre avec 0,02% d'émission pour le Togo. L'Afrique compte en effet 10 millions de réfugiés climatiques, et pourrait en compter plus de 60 millions d'ici 2020 à cause de la rareté de l'eau, a rappelé Mohamed VI. Aussi, 4 millions d'hectares de forêts, soit deux fois plus que la moyenne mondiale, disparaissent chaque année. Le roi du Maroc a finalement souhaité que le continent africain s'exprime d'une seule voix sur les questions relatives aux évolutions climatiques.

Participation à l'IAER

Le président Faure Gnassingbé a également participé hier dans la capitale marocaine à la conférence sur la mise en œuvre de

l'Initiative africaine pour les énergies renouvelables (IAER). Cette initiative bénéficie de l'appui financier de la France. Elle vise à permettre l'atteinte d'une production de 10 gigawatts de nouvelles énergies renouvelables d'ici 2020 et à mobiliser les ressources potentielles en vue de générer 300 gigawatts d'énergie d'ici 2030.

L'IAER aidera les pays africains à mettre en place des stratégies de développement à faibles émissions de carbone tout en créant des emplois, en améliorant la sécurité énergétique et en apportant de l'énergie propre, sûre et abordable aux 640 millions d'Africains qui en sont actuellement dépourvus.

C'est à l'occasion de la COP21 à Paris l'année dernière que l'Initiative a été lancée. Elle est mise en œuvre par une unité indépendante supervisée par la Banque africaine de développe-

ment (BAD) et dotée d'une structure de gouvernance officielle sous la coordination du président de la Guinée, Alpha Condé.

Rappelons que la COP 22 sert de cadre pour la préparation et l'organisation de la mise en œuvre du pacte mondial de lutte contre le réchauffement climatique dont les objectifs ont été fixés dans l'Accord de Paris adopté en décembre 2015 à l'issue des travaux de la COP 21. Cet accord traduit en effet l'objectif de maintenir le seuil d'augmentation de la température en dessous de 2°C. Il encourage même pour la première fois, de tendre vers 1,5°C d'augmentation, afin d'assurer la sauvegarde des Etats insulaires, les plus menacés en cas de montée des eaux.

Le Togo a ratifié cet accord, confirmant ainsi son engagement aux côtés d'autres pays en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique dans le monde.

L'accord de Paris vient d'entrer en vigueur après sa ratification par au moins 55 Etats parties, représentant 55% des émissions de gaz à effet de serre dans le monde. Le 18 novembre prochain les rideaux tomberont sur la COP 22.

Pierre Agbada

Comité d'Action pour le Renouveau / Après le putsch, la main tendue :

A qui s'adresse le président Nador du comité ad' hoc ?

Depuis la mise sur pied au CAR d'un Comité ad' hoc chargé d'organiser dans les 60 prochains jours, le congrès en vue du renouvellement des instances du parti, pour les Togolais, la crise au parti des déshérités a franchi le point du non retour. Le divorce entre l'ex-Président national, Me Paul Dodji Apévon et son mentor, Me Yawovi Agboyibo est bel et bien consommé. Cependant, contre toute attente, le Président Nador dudit comité, ne cesse de claironner sur les médias qu'il maintient sa main tendue vers les dissidents du CAR pour permettre à ces derniers, de s'exprimer librement au cours du congrès prochain en vue de colmater les brèches pour un nouveau départ s'il y a lieu. Dans l'opinion, on se demande si le président Nador fait de l'ironie ou de l'amnésie. Et pour cause ...

La question mérite tout son poids d'or si on considère la hargne avec laquelle les militants du CAR qui se réclament de Me Yawovi Agboyibo ont plus d'une fois au moins, empêché l'ex-président national de préparer l'organisation du congrès dans les délais statutaires. Cette stratégie qui a consisté à pousser l'ex-Président national au terme de son mandat sans lui laisser la



latitude de tenir le congrès dans les délais statutaires a plutôt bien réussi pour ses initiateurs. Ces derniers n'ont eu aucun mal à brandir des arguments peu convaincants pour chasser de la tête du parti, Me Dodji Apévon comme un chien galeux après 08 ans de loyaux services rendus en tant que président national.

Le fait que le président ad' hoc du comité transitoire, monte au créneau pour prétendre tendre la main à Me Dodji Apévon et ses sympathisants dans la perspective d'un quelconque congrès, ne peut relever que d'une ironie ou d'une injure à l'encontre de l'ancien président national. A moins que Nador ne soit un amnésique. Le président Nador doit savoir qu'au regard des conspirations ourdies à l'encontre de Me Dodji Apévon, un des responsables du CAR à

savoir, Dr Amaglo a déclaré qu'en quittant le parti, les dissidents ne laisseront même pas la coquille vide à Me Yawovi Agboyibo. S'il n'en a pas encore la certitude, le président Nador doit trouver à travers le bain de foule et l'accueil massif réservés à Me Apévon Dodji à sa descente d'avion la semaine dernière que ce dernier n'a nullement besoin d'une quelconque main tendue pour venir faire quoi que ce soit au CAR.

Par ailleurs, le président Nador a maintes fois été cité comme l'un des meneurs des hostilités contre Me Dodji Apévon. Pour les Togolais, il ne serait qu'un vulgaire opportuniste entrete nu et "véhiculé" par Me Yawovi Agboyibo à qui il se sentirait très redevable au point de n'éprouver aucune difficulté à exécuter de sales besognes.

Avec le départ de Me Dodji Apévon et ses sympathisants dont le nouveau parti est annoncé incessamment, c'est le CAR qui se vide de ses militants qui ont écrit les plus belles pages de son histoire. Si avant eux, le parti des déshérités a enregistré le départ sans tambours battant des Professeurs Afan Houenoumadji, Apédo Amah, du haut cadre d'administration à la retraite, Henri Gbone, de l'Avocat chevronné Gahoun Hegbor, d'une figure non moins emblématique, Georges Aidam - aujourd'hui à UNIR - et plein d'autres militant aujourd'hui à l'ANC, c'est que véritablement, la barque de " Elomatsimatsi" est en train de prendre véritablement de l'eau de tous les côtés et a donc besoin d'une mutation profonde pour sortir la tête de l'eau.

A notre humble avis et au regard des réalités du microcosme politique togolais, le coup de force perpétré contre Me Dodji Apévon est loin d'être la solution du CAR qui peine à redorer son blason d'antan et qui assiste impuissant à la perpétuelle dégradation de sa popularité. Me Dodji Apévon va-t-il profiter de la situation pour occuper avec son nouveau parti en germe l'espace laissé par le CAR ? L'avenir nous le dira.

Ricardo

Modernisation de la Fonction publique :

Le nouveau Statut objet d'une campagne de vulgarisation

Les agents de la fonction publique peuvent pousser un ouf de soulagement. Et pour cause, l'administration dispose désormais d'un nouveau cadre juridique à travers la loi n°2013-002 du 21 janvier 2013 portant Statut général de la fonction publique togolaise et son décret d'application.

En, effet, selon une enquête récente, près de 80% des usagers de l'administration publique togolaise n'était pas satisfaite des prestations. Et comme pour répondre à ce besoin qui se faisait d'ailleurs sentir au lendemain des troubles sociopolitiques qu'a connus notre pays, le gouvernement avait lancé en 2008 les bases d'une refondation de cette administration en vue de l'adapter aux besoins et aux exigences de l'heure.

Cette initiative a donné lieu à un processus qui a abouti enfin à

l'élaboration, en 2010, d'un projet de loi portant Statut général de la fonction publique togolaise, en remplacement de l'ordonnance n°01 du 04 janvier 1968 portant Statut général des fonctionnaires de la République Togolaise.

C'est ce précieux instrument juridique qui fait l'objet d'une vulgarisation dont le lancement a été fait le lundi 14 novembre dernier à Lomé. En attendant de parcourir les méandres du septentrion, les premiers responsables de l'administration publique se sont donné pour mission de "faciliter l'application effective du nouveau statut général de la fonction publique, en permettant à tous les acteurs concernés d'échanger sur le contenu et avoir une même compréhension des nouvelles dispositions statutaires", a expliqué le directeur de cabinet du Ministère de la Fonction publique, Donko Kasségnin Kossi, au lancement de la cam-



pagne de vulgarisation à Lomé. Durant deux jours, il s'agira de "partager le contenu de ce statut et de son décret d'application. Des séances de sensibilisation sur le bon comportement et la conduite des agents publics pour un meilleur rendement sont également inscrites à l'agenda de

cette campagne", a-t-il confié à la presse.

Ce nouvel instrument juridique de la fonction publique prend en compte plusieurs points qui étaient encore jusque ici non élucidés tels le système d'évaluation, les nouvelles règles régissant les différentes positions du fonctionnaire, les règles qui s'appliquent aux congés de formation, de détachement, de maladie ou administratifs, la révision de l'âge limite d'accès à la fonction publique, (qui passe de 35 à 40 ans), la création de nouvelles catégories pour prendre en compte les pré-

occupations de classement des Brevets de technicien supérieur (BTS), la procédure disciplinaire prévue à l'encontre des agents publics en situation de conflit avec le service...

Ce nouveau statut de la fonction publique, à n'en point douter, apporte des avancées notables vers l'amélioration des conditions de vie et de travail des agents de l'administration publique, mais n'est certainement pas une "panacée" à tous les problèmes dont souffre celle-ci.

Cette campagne de vulgarisation qui va couvrir l'ensemble du pays, notamment Dapaong, Kara, Sokodé, Atakpamé et Tsévié du 21 au 30 novembre 2016, vise non seulement à permettre d'échanger sur le contenu en vue d'avoir la même compréhension des nouvelles dispositions, mais également à mettre "un accent particulier sur les règles d'éthique et de déontologie ainsi que la procédure disciplinaire en cas de manquement".

Vivement que ce nouveau statut impulse une nouvelle dynamique au sein de notre administration publique.

JPB

Lutte contre le terrorisme :

Les pays du Conseil de l'entente en guerre contre le terrorisme et les trafics illicites

Les ministres de la sécurité des pays membres du Conseil de l'entente ont tenu une rencontre à Lomé en vue d'envisager des moyens de lutte efficace contre le terrorisme et les trafics illicites. Selon un communiqué rendu public samedi dernier à l'issue de cette rencontre de Lomé, le terrorisme, les trafics de tous les genres (êtres humains, armes à feu, drogues, produits pharmaceutiques, cybercriminalité, cigarettes et les crimes transnationaux sont des préoccupations sécuritaires majeures rencontrées dans l'ensemble des pays membres du conseil.



ment contre la délinquance transfrontalière.

L'objectif est de centraliser les informations des cinq pays membres du Conseil de l'entente pour lutter plus efficacement contre le trafic de drogue, d'arme et de contrefaçons.

Ces propositions des ministres de la sécurité seront étudiées lors du prochain sommet de cette instance régionale. Des propositions qui pourraient donner une leur d'espoir aux populations quand on sait l'insécurité grandis-

sante que connaissent nos Etats.

Rappelons que le Conseil de l'entente est créé en 1959 et est actuellement la doyenne des institutions sous-régionales ouest africaines. Il est une organisation de coopération régionale qui a une finalité principalement économique. Il est composé du Togo, du Niger, de la Côte d'Ivoire, du Bénin et du Burkina-Faso. Le Togo y a adhéré en 1966. Il est actuellement présidé par le chef de togolais Faure Gnassingbé.

Espoir

Mysticisme, fétichisme, sorcellerie à la FUCEC de Sotouboua :

Le chargé des prêts détourne 15 millions de FCFA pour des pratiques occultes

La Fatière des Unités Coopératives d'Epargne de Crédit (FUCEC) de la ville de Sotouboua a enregistré un détournement d'une bagatelle somme de 15 millions de FCFA. L'auteur de cette forfaiture, selon nos informations, n'est autre que le chargé de crédit de cette institution de microfinance, l'homme aux doigts magiques. Il se serait livré au jeu d'un prétendu charlatan qui lui aurait promis de multiplier les 15 millions

en question à travers des rituels.

Selon nos informations, il a été surpris en compagnie d'un charlatan sous un pont en train d'accomplir des rituels étranges nécessaires pour son enrichissement. Aussitôt alertées, les forces de l'ordre de la localité se sont transportées sur les lieux pour le voir à l'œuvre et constater que les rites auxquels ils se livraient ne s'apparentaient à aucun rite officiellement connu

des populations locales.

Après l'avoir arrêté sur le champ le marabout sous le pont, les forces de l'ordre s'étaient lancées à la poursuite du chef de crédit qui sera finalement appréhendé à Kaniamboua, (une localité située à quelques kilomètres au nord de la ville de Sotouboua). C'était le dimanche 13 novembre 2016.

Suite à l'arrestation, le gestionnaire indélicat de la FUCEC de Sotouboua a déclaré aux for-

Suite à la page 7

Fait divers

LUNE DE MIEL MORTELLE

Notre concitoyen A. Robert traverse les pires moments de sa vie. Il est confronté aux douloureuses et fâcheuses conséquences résultant de la subite disparition de sa dulcinée avec laquelle il venait de célébrer le mariage.

A peine formé, le couple Robert et Sophie est déjà endeuillé. Le mari pleure sa femme avec qui il s'est officiellement et légalement marié le 03 novembre 2016. Elle s'en est allée suite à une courte maladie alors que le couple était en voyage de noces.

Et pourtant elle avait tout son charme et tous ses traits de beauté la veille lorsqu'elle quittait Lomé pour Kara en compagnie de l'homme de sa vie. Ils y allaient pour, non seulement se présenter aux autres parents du conjoint, mais aussi, pour en profiter et passer leur première lune de miel.

L'aventure amoureuse qui avait bien commencé, a malheureusement et subitement connu une fin tumultueuse à Nyamassila, localité située à une cinquantaine de kilomètres au nord d'Atakpamé.

Le véhicule à bord duquel ils voyageaient n'a pas fait d'accident mais il est tombé en panne de batterie. Ne pouvant plus poursuivre la route sans résoudre ce problème et vu la nuit avancée, le conducteur avait demandé à chacun des quatre occupants de chercher un logement aux frais de la compagnie. Sophie et Robert avaient alors pris un hôtel non loin du marché et du dispensaire de la localité.

Si tout s'était bien passé au début, la suite de la nuit n'a pas été reposante. Petits maux de tête au départ, la santé de dame Sophie s'était totalement dégradée en milieu de la nuit. Malgré les soins qui lui avaient été apportés par le médecin contacté à cet effet, Sophie rendit l'âme vers l'aube, laissant derrière elle un homme totalement déboussolé et déséquilibré.

Les obsèques se sont bien déroulées à Kovié, village natal de feu Sophie, bien entendu, malgré de fortes tentions, la douleur, la tristesse et l'amertume. Le désormais veuf devra, lui, accepter par-dessus tout d'oublier la femme de sa vie qu'il appelait affectueusement "Mon Cœur".

Triste, n'est-ce pas ?

B.TALOM

Lutte contre la pauvreté :

Le FNFI, une réponse adaptée aux couches vulnérables

90% du taux moyen national de remboursement et 99% dans les régions septentrionales

Le gouvernement togolais dans sa politique de développement, a mis en place le Fonds National de la Finance Inclusive (FNFI) pour palier le manque de crédit dont souffre une frange de la population, notamment celle démunie et vulnérable. Ainsi, sur le marché de la finance inclusive, des formations en gestion de microcrédit, en micro-entreprise et en auto prise en charge des membres de groupements ont permis d'améliorer significativement leur condition de vie.

Avec le FNFI, ce sont les couches sociales les plus défavorisées qui ont été prises en charge et qui ont vu leurs activités booster par la culture de la gestion financière et de petits projets. Cette initiative conduite de main de maître par le ministère du Développement à la base, de la Jeunesse, de l'Artisanat et de l'Emploi des Jeunes, a permis au fil du temps, aux populations autrefois marginalisées financièrement, de trouver des réponses adéquates à leurs besoins de financements. Les résultats sont assez éloquent. Pour donner un large aperçu des succès du FNFI, nous vous proposons un résumé en sept points des résultats de ce produit innovant qu'est le FNFI.

Le Fonds National de la Finance Inclusive (FNFI), une réponse institutionnelle à l'exclusion financière des couches démunies et des couches vulnérables

- Raison sociale : Fonds National de la Finance Inclusive (FNFI) ;
- Date de lancement : 25 janvier 2014 ;
- Zones d'intervention :

Pourquoi tant de bruits autour d'un produit qui sauve les plus démunis

Les produits FNFI constituent une véritable bouée de sauvetage pour les populations les plus démunies. Ces produits dont le taux d'intérêt varie de 0,5% à 0,75% permettent aux couches vulnérables qui n'ont pas accès aux banques et autres micro finances de trouver une opportunité pour mener des activités génératrices de revenus.

La valeur du bienfait de ces produits qui améliorent sensiblement leur mode de vie, remboursent très bien leurs prêts et entendent en bénéficier encore.

Dans un passé récent, ces populations vulnérables recouraient aux usuriers pour des prêts à des taux extravagants qui finissaient par les ruiner. Aujourd'hui avec les produits FNFI, ces populations s'en sortent bien soit

dans leur petit commerce soit dans l'agriculture avec l'augmentation sensible de la superficie de leur champs soit dans l'aide



Au moment où les bénéficiaires se réjouissent de l'avènement des produits FNFI en l'occurrence l'Accès des Pauvres aux Services Financiers (APSEF), Accès des Agriculteurs aux Services Financiers (AGRISF) et Accès des Jeunes aux Services Financiers (AJSEF) et qui permettent aux couches vulnérables de mener des activités pouvant améliorer un tant soit peu, leur quotidien, certains foyers croient que les produits FNFI c'est du vent en l'air pour endormir les gens.

Pour eux les produits FNFI sont une supercherie pour embobiner le peuple togolais. Ils ont distillé dans certains journaux des arguties selon lesquelles les bénéficiaires refusent de rembourser leurs prêts et sont traqués par les forces de sécurité.

Ces allégations relèvent d'une fiction bien conçue dans l'intention de nuire à autrui et détourner l'opinion de l'essentiel. Et pourtant les bénéficiaires jubilent et apprécient à sa juste

aux jeunes artisans, qui après la fin de leur apprentissage peuvent s'acheter les matériels requis pour se lancer dans leurs activités.

Conscients de leur précarité les bénéficiaires en font bon usage pour espérer en bénéficier d'avantage. Ces produits conçus et pilotés par Mme la ministre du développement à la base de la jeunesse, de l'artisanat et de l'emploi des jeunes Mme Victoire Tomegah-Dogbé, est un chez d'œuvre qui touche directement les populations qui n'ont pas les moyens d'accéder aux banques et aux micro finances.

L'essentiel c'est les populations bénéficiaires qui se réjouissent du bienfait de ces produits FNFI, n'en délaissent pas les détracteurs cloîtrés dans leur bureau et qui colportent des inepties. Les produits FNFI est une initiative salutaire pour les populations les plus vulnérables et contribuent à sa juste valeur à la lutte contre l'extrême pauvreté.

Aliziou Dominique



Ensemble du territoire national togolais ;

- Institution publique à caractère économique et social, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie de gestion ;

- Conseil d'administration public/privé (Ministères, APBEF, AP-SFD, BCEAO, BOAD, Société civile) qui assure une rigueur et une transparence totale ;

- Equipe technique de gestion ressermée, multi-compétences, composée de financiers, banquiers, assureurs, spécialistes en microfinance et inclusion financière, en suivi-évaluation, informaticiens et autres professionnels expérimentés.

Partenaires Techniques et financiers : Etat Togolais, BOAD, BAD, UNDP/UNCDF, Union Européenne...

Le Faire-faire : des professionnels de micro finance outillés et dopés pour accompagner le Gouvernement dans sa politique d'inclusion financière.

- Utilisation du principe du faire-faire par la cooptation de 26 institutions de microfinance

(Prestataires de Services Financiers PSF) sélectionnées suivant les critères BCEAO et couvrant l'ensemble du territoire national pour refléter la volonté du FNFI d'être un programme au service de tous les togolais et offrir des services variés dans les zones les plus reculées.

- 26 PSF renforcés par la formation et des appuis institutionnels permettant d'investir tous les hameaux profonds du Togo ; Bénéficiaires renforcés par l'éducation financière, soutien à la transparence financière et droit des consommateurs.

- Conception originale en symbiose avec les PSF des produits innovants répondant aux besoins de la population et adaptés à leurs conditions (Taux étudiés, garanties collectives et solidaires, crédit d'appoint direct suscitant après coup, épargne etc.)

Utilisation des "best practices" en inclusion financière pour la conduite d'un programme professionnel avec une forte reddition des comptes.

Des produits financiers

adaptés aux besoins des populations jusque-là exclues des systèmes de financements classiques (femmes, jeunes, artisans, paysans...).

- Trois produits mis en œuvre par les Institutions de Microfinance Partenaires du FNFI au profit des personnes vulnérables exclues des services financiers classiques :

1- Accès des Pauvres aux Services Financiers (APSEF) : Produit générique à 4 cycles de 30.000 FCFA à 50.000 FCFA, destiné aux femmes et hommes pauvres économiquement et potentiellement actifs pour les petites activités génératrices de revenus tous secteurs d'activités confondus.

Nombre de bénéficiaires : près de 500.000 depuis le lancement le 26 Avril 2014.

2- Accès des Agriculteurs aux Services Financiers (AGRISF) : produit spécialisé à 2 cycles de 100.000 FCFA destiné aux petits exploitants agricoles pour des activités de chaînes de valeurs agricoles.

Nombre de bénéficiaires : plus de 132.000 depuis le lancement le 09 Mars 2015.

3- Accès des Jeunes aux Services Financiers (AJSEF) : produit spécialisé de deux cycles de 300.000 FCFA destiné aux jeunes artisans en fin d'apprentissage et ou en activités (tout corps de métier et diplômé sans emploi porteur d'idées dans les domaines de la transformation et des services TIC.)

-Nombre de bénéficiaires : Plus de 12.000 depuis le lancement le 09 Mars 2015.

-Près de 700.000 nouvelles personnes touchées sur l'ensemble

Suite à la page 7

Le FNFI, c'est 85% de couverture nationale pour plus de 90% de remboursement

Malgré les résultats encourageants et la satisfaction des bénéficiaires, doublés d'un fort taux de remboursement, des détracteurs de la ministre Victoire Tomegah-Dogbé, ne semblent pas baisser la garde, au sujet de ce produit innovant. Etant donné que ces "esprits malins" ne proposent aucune autre piste de solution à la situation de pauvreté des couches vulnérables et démunies exclues du système financier formel, il y a lieu d'affirmer que les critiques portées contre le FNFI ne sont que des gymnastiques pour faire perdre courage aux initiateurs de ce produit.

Le FNFI, loin d'être une invention togolaise, a d'ailleurs fait ses preuves dans d'autres pays. Ce produit qui a été adapté aux réalités du pays, vise non seulement à fournir des services de crédit et d'épargne pour l'insertion des femmes et hommes pauvres sur le marché de la Finance Inclusive ; mais aussi, développer une confiance en soi des membres ainsi que les attitudes et aptitudes d'auto-prise en charge, par l'inculcation d'une culture d'une éducation financière aux membres dans les domaines de la gestion entrepreneuriale, de la gestion de la micro-entreprise.

Il ressort que ces critiques sont juste une estocade infligée par des détracteurs irréductibles du porteur de ce projet, ceci par mépris pour sa personne. Comme un adage africain le dit : " Même si on n'aime pas le lièvre il faut avoir l'honnêteté de reconnaître qu'il court plus vite ". Cette honnêteté, les détracteurs de Mme Dogbé semblent l'avoir perdue dans ce qui convient d'appeler ici : " un règlement de compte ".

Pour rappel, le FNFI, c'est un package de trois produits mis en œuvre par les institutions partenaires. Il s'agit :

- de l'Accès des Pauvres aux Services Financiers

(APSEF) : Produit générique à 4 cycles de 30.000 FCFA à 50.000 FCFA, destiné aux femmes et hommes pauvres économiquement et potentiellement actifs pour les petites activités génératrices de revenus tous secteurs d'activités confondus. Ce produit touche près de 500.000 bénéficiaires depuis le lancement le 26 avril 2014.

- de l'Accès des Agriculteurs aux Services Financiers (AGRISF) : produit spécialisé à 2 cycles de 100.000 FCFA destiné aux petits exploitants agricoles pour des activités de chaînes de valeurs agricoles. L'AGRISF touche une population de plus de 132.000 depuis le lancement le 09 Mars 2015.

- de l'Accès des Jeunes aux Services Financiers (AJSEF) : produit spécialisé de deux cycles de 300.000 FCFA destiné aux jeunes artisans en fin d'apprentissage et ou en activités (tout corps de métier et diplômé sans emploi porteur d'idées dans les domaines de la transformation et des services TIC.). Il a touché plus de 12.000 depuis le lancement le 09 Mars 2015.

Pour couronner le tout, les produits FNFI touchent près de 700.000 nouvelles personnes sur l'ensemble du territoire, et couvrent 85 % des villages. Et parlant du retour sur investissement, le taux moyen national de remboursement des bénéficiaires du terrain vers les institutions de microfinance partenaires est de l'ordre de 90% (avec des pics de 99% dans les régions septentrionales qui sont aussi les zones d'extrême pauvreté), grâce aux nombreuses campagnes d'information et de sensibilisation, la maîtrise des étapes de la fonction engagement, l'effet de la caution solidaire et des formations en éducation financière et entrepreneuriale.

Programme de développement du commerce :

La ministre Balouki-Leguezim en tournée d'explication dans les chefs-lieux des régions

La ministre du Commerce, de la promotion du secteur privé et du tourisme, Mme Bernadette Balouki-Leguezim a entrepris depuis lundi dernier une tournée de sensibilisation dans les chefs-lieux des régions économiques du pays pour expliquer aux populations les différentes réformes que connaît notre pays de même que le programme de développement du commerce. Il s'agit donc pour le ministre d'entretenir les populations de ses différentes localités sur les améliorations du climat des affaires entrepris par le gouvernement.

Durant cette tournée démarrée à Lomé le 14 novembre, la ministre Bernadette Balouki-Leguezim et son équipe entendent divulguer les nouvelles mesures mises sur pied par le gouvernement afin de faciliter la création d'entreprise ; mesures ayant permis au Togo depuis 2011 d'améliorer chaque année son classement dans le rapport Doing Business du Groupe de la Banque Mondiale grâce aux multiples réformes engagées par l'Etat sous la houlette du Président de la République et ceci avec l'appui de nos partenaires techniques et financiers notamment le Groupe de la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement et Investment Climate Facility for Africa.

Selon la ministre du commerce, ces réformes engagées par le Togo portent essentiellement sur la création d'entreprise, l'accès à l'électricité, le transfert des titres de propriétés, le commerce extérieur, l'exécution des contrats, le



paiement des impôts, la protection des investisseurs, l'obtention du permis de construire, l'accès au crédit, le règlement de litiges.

" En vue de simplifier le processus de création d'entreprises au Togo, le Gouvernement a mis en place un Centre de Formalités d'Entreprises (CFE) qui fonctionne sous forme de guichet unique depuis le 07 mars 2012 ", a laissé entendre Mme Bernadette Leguezim-Balouki

Dans son explication elle a également fait savoir que l'accès à l'électricité est amélioré par la réduction des délais de traitement des demandes de raccordement au réseau Moyenne Tension et la simplification des procédures notamment à travers la mise en place d'un Guichet Unique Moyenne Tension, la fusion des procédures relatives à la pose du matériel d'installation (140 KVA) et du compteur de la CEET, la notification à l'avance à la population (03 à 04 jours à l'avance) des informations relatives aux coupures d'électricité, par voie de presse et via les radios (nationales comme privées) et

03 jours et la flexibilité de paiement.

Mise à part les dispositions administratives entreprises depuis 2012, notamment le renforcement des capacités en personnel et en matériel, les réformes se sont poursuivies avec pour objectif, l'amélioration continue des délais et des coûts. Il s'agit des réformes ci-après : l'amélioration du fonctionnement des services à travers le transfert des formalités à l'enregistrement des actes du commissariat des impôts à la Direction des Affaires Domaniales et Cadastres (DADC) depuis le 1er mars 2015, le dépôt des minutes des actes de transfert de propriété au même moment que leur expédition au guichet de formalité de l'enregistrement (CDADC), les droits d'enregistrement, les droits de timbre et les droits de conservation foncière sont liquidés et payés simultanément au même guichet, la reprise effective du scannage des titres fonciers. A ce jour, plus de 50% des titres ont été scannés, la publication des pièces à fournir dans le cadre de

la constitution des différents dossiers, l'amélioration des procédures et coûts de dépôt des réquisitions des états descriptifs, des inscriptions et radiations des hypothèques, des pré-notations et des commandements valant saisies réelles avec paiement simultané des frais de dépôt et des droits de conservation foncière, la réduction du délai moyen d'enregistrement des actes de transfert de propriété à 24 heures après le paiement des droits y relatifs et la réduction du délai moyen de transfert de propriété (procédure de mutation totale) à 40 jours.

La ministre est également revenue sur la politique extérieure et internationale du commerce. S'agissant du commerce extérieur, elle a fait savoir que la mise en place et l'opérationnalisation effective du Guichet Unique du Commerce Extérieur (GUCE) a induit des réformes significatives dans notre pays. Elle relève que ces réformes ont permis l'automatisation des procédures de dédouanement et ont eu des impacts significatifs.

Sur le plan international, on note une participation active du Togo aux négociations des Accords de Partenariat Economique (APE), aux négociations à l'OMC (Conférence Ministérielle de BALI). Ce sont autant de sujets importants qui retiennent l'attention du Gouvernement, qui met tout en œuvre pour aider les opérateurs économiques du Togo à entrer dans le système commercial multilatéral en négociant des programmes internationaux de développement du commerce. Enfin elle est revenue amplement sur l'exécution des contrats, les différentes modalités de paiement des impôts, la protection des investisseurs en vertu des dispositions du code civile.

Elle a également évoqué l'accès au crédit, les programmes

internationaux de développement du commerce et le permis de construire par l'élimination de l'exigence du certificat d'enregistrement de l'Ordre National des Architectes du Togo (ONAT) ; l'introduction d'un point unique de dépôt et de retrait des demandes de permis ; la suppression de l'exigence de la copie certifiée du titre foncier (les photocopies simples sont acceptées), la fusion de la procédure de paiement de quittance et la procédure de soumission de la demande, la suppression des procédures d'inspections des services de la Direction des services techniques de la mairie et l'accès au crédit.

Rappelons que le Ministère du Commerce a négocié et obtenu des partenaires au développement, le financement de plusieurs programmes en faveur du secteur privé togolais et des programmes d'Assistance Technique liée au commerce en l'occurrence le Cadre Intégré Renforcé (CIR).

Le Cadre Intégré Renforcé est un programme qui vise à renforcer les capacités d'offres des acteurs pour faire du commerce un outil essentiel de réduction de la pauvreté et de développement. Ce programme se met en œuvre à travers deux volets : la Catégorie 1 sur les renforcements de capacités à travers l'appui technique et la formation des acteurs du commerce en général et la Catégorie 2 sur le renforcement des capacités productives et commerciales des acteurs de la filière soja dont l'objectif est d'augmenter les revenus des acteurs et d'accroître les recettes d'exportations du soja.

" Nous travaillons toujours pour le bien-être des populations et pour faire du Togo l'une des destinations privilégiées des investisseurs ", a souligné Mme Balouki-Leguezim. Cette tournée prend fin demain.

Espoir

Coin du voile levé sur les concepts islamiques :

Des journalistes togolais à l'école des terminologies islamiques

Un atelier de formation des professionnels des médias sur les terminologies islamiques a réuni, samedi dernier à Lomé, plusieurs dizaines de journalistes togolais. Organisé par le Magazine Le Pacifique, cet atelier vise à donner un " éclairage sur certains concepts critiques de l'Islam ". Deux communications ont meublé cet atelier d'un jour.

Les organisateurs ont d'entrée de jeu souligné que l'Islam, religion de paix, ne peut et ne pourra cautionner des dérives préjudiciables à la paix, la quiétude et l'entente mutuelle entre les hommes. Et pourtant, " l'actualité internationale dominée par la question du terrorisme, fait souvent à allusion à des références islamiques surprenantes par l'utilisation des mots et des termes arabes "... Cet atelier vient à point nommé faire la lumière sur cet imbroglio qui donne une image négative de l'Islam. Ces amalgames sont, à plus d'un titre, préjudiciables à la bonne connaissance de l'Islam, une religion de paix.

Le premier orateur, l'islamologue égyptien Cheik Nasser Said



Abdekgawad Abelmaksoud, a entretenu l'assistance sur " Les relations de l'Islam avec les autres religions ". Selon lui, " nos différences ne doivent pas être une source de conflits, bien au contraire, dans ces différences réside un secret qui doit en réalité nous unir " puisque nous sommes créés à l'image de Dieu, le Créateur.

Pour l'orateur, l'Islam n'est pas une religion de violence ni d'extrémisme. Tout en appelant les uns et les autres à corriger nos pensées envers les autres, le communicateur invite les frères musulmans à participer à la vie des autres communautés en se

rendant disponibles.

La seconde communication animée par le Dr Fofana Abdoul Nassirou, a porté sur les éclairages sur les concepts de l'Islam. Selon lui, il est important d'attirer l'attention sur " les confusions généralement observées dans le traitement des informations relatives à l'Islam et la pratique islamique " et " contribuer à faire échec au terrorisme et au fatalisme religieux ".

Ainsi, la parfaite maîtrise des termes islamiques permet de donner de bonnes informations et éviter des malentendus préjudiciables à la paix sociale.

JPB

COMMISSARIAT GENERAL

AMS DE VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUE

PAR AUTORITÉ DE JUSTICE

En référence aux ordonnances N°46/2016 et N° 48/2016 aux fins de confiscations et vente, rendues respectivement les 15 et 26 septembre 2016 par Monsieur le Président du Tribunal de Première Instance de deuxième Classe d'Atakpamé, à la requête du Commissaire des Douanes et Droits Indirects, il sera procédé **Samedi 19 novembre 2016 à partir de 09 heures**, jours et heures suivants à la Division des Opérations Douanières de la Région des Plateaux à Atakpamé à la vente aux enchères publiques de **71 motos, 02 véhicules et 108 grumes de faux tek** en dépassement de délai abandonnés.

Ces engins et grumes seront vendus conformément aux dispositions de l'article 294 de la loi N° 2014-003 du 28 avril 2014 portant code des Douanes de la République Togolaise.

Le paiement se fera au comptant, majoré de 12% avec enlèvement immédiat. Aucune réclamation ne sera admise après l'adjudication et l'enlèvement.

FOUR TOUS RENSEIGNEMENTS :

S'adresser à l'Etude de Maître ATOHEM, Huisier de Justice à Atakpamé, Tél : 2440 10 16

Fait à Lomé, le

Le Commissaire Général
Henry Kanyesime GABRIEL

Le nouveau président des USA Donald Trump trompe-t-il déjà ses électeurs ?

Des contestations comme dans un pays africain

Le peuple américain a choisi le 08 novembre son nouveau président. Il s'agit du milliardaire Donald Trump un riche homme d'affaires dont le magazine Forbes évalue sa fortune à 3,7 milliards de dollars US. L'homme d'affaires qui s'apprête à s'installer à la Maison Blanche le 20 janvier prochain, a réussi son coup de maître en embobinant les Américains par des promesses irréalisables.

A peine élu, Donald Trump semble déjà tromper son peuple. Dans une interview le nouveau président des USA est resté ferme sur certains sujets comme l'avortement pour lequel il compte nommer un juge anti-avortement à la Cour Suprême.

Il a également maintenu le port d'arme à feu comme le prévoit le deuxième amendement malgré les tueries que l'on constate ces derniers temps dans le pays. Mais sur certains sujets comme l'immigration Donald Trump qui lors de la campagne a affirmé qu'il procèdera à l'expulsion de 11 millions de clandestins, commence depuis qu'il est élu, à réduire le chiffre à 03 millions de personnes qui seront chassées des USA. Et aussi ce ne sera plus tous les sans papiers qui seront expulsés mais ceux qui auront commis des actes criminels. Or, le gouvernement de Barack Obama a expulsé

déjà ces cas de figure qui ne dépassent pas 300.000 personnes par ans.

En clair, de 11 millions de personnes qu'il promettait expulser il se retrouve à 300.000 sans papiers dont le casier judiciaire comporte des actes criminels.

La deuxième tromperie du nouveau locataire de la Maison Blanche, c'est le grand mur géant en béton armé qu'il a promis construire sur la frontière USA-Mexique soit sur une longueur de 3000 km. Dès lors qu'il est élu, en lieu et place d'un mur géant promis lors de la campagne, Donald Trump indique qu'il peut s'agir d'un mur à béton comme d'une simple clôture de fils de fer.

Sur la question du mariage homosexuel, Donald fait volte face en affirmant qu'il ne procédera pas à l'abrogation de cette loi déjà actée par la Cour Suprême alors qu'il avait promis



aux électeurs de l'église protestante de sauter le verrou de cette loi.

Le président Donald Trump qui prendra fonction le 20 janvier à la Maison Blanche avait également promis aux électeurs l'abrogation de la loi sur l'assurance maladie. Au cours d'un entretien, il a laissé entendre qu'il compte garder cette assurance mais faire quelques aménagements, ce qui tranche avec la ligne dure des républicains qui veulent l'abrogation pure et simple de cette loi qui pourtant couvre des millions d'Américains qui sont sans assurance qui

coûte extrêmement chère.

En clair, le langage populiste de Donald Trump cède la place à un langage beaucoup plus policé et diplomatique. Que penseront ses électeurs qui ont cru en lui et à ses propos ?

Malgré ce retournement de veste le milliardaire porté à la tête des USA fait face à des manifestants qui chaque jour descendent dans la rue de certaines grandes villes du pays. De New York à Los Angeles, San Francisco, San Diego, à Oakland, en passant par la Californie, les manifestants crient leur colère en dénonçant

l'élection de Donald Trump comme leur président. Ce qui est extraordinaire c'est que la contestation se déroule dans la plus grande et vieille démocratie du monde. Un président élu qui subit des contestations comme l'on a l'habitude de voir dans les pays africains, sort de l'ordinaire. Donald Trump a-t-il été élu à l'africaine ?

En tout cas, tout porte à croire que le nouvel homme fort des Etats Unis ne fait pas l'unanimité à cause de son langage populiste lors de la campagne qui ne rassure pas certaines minorités. Mais seulement cette minorité est obligée de faire avec. Ainsi va la démocratie.

Le nouveau locataire de la Maison Blanche promet de se passer de son salaire de président qui s'évalue à 400.000 dollars US par an et de se contenter d'un dollars symbolique. Mais malgré ces annonces la contestation se poursuit mais ne peut jamais battre le record toujours tenu par le parti de Jean-Pierre Fabre l'ANC dans les rues de Lomé et à la place des changements.

Aliziou Dominique

Lutte contre la pauvreté :

Le FNFI, une réponse adaptée aux couches vulnérables et démunies

Suite de la page 5

ble du territoire. 85 % des villages sont touchés par les différents produits du Fonds. Une stratégie est actuellement en cours pour qu'à terme 100 % des villages soient touchés.

Des produits spéciaux pour approfondir l'inclusion financière

- Produit d'accompagnement spécial aux PSF (Refinancement) : Produit spécialisé d'un montant de 100.000 FCFA destiné aux bénéficiaires en fin de cycle des produits APSEF et AGRISEF. La mise en œuvre de ce produit est effective depuis Juin 2016.

- Produit spécial BAD : Produit spécialisé de 40.000 F CFA à deux cycles mis en œuvre dans le cadre du Projet d'Appui à l'Inclusion Financière des Femmes Vulnérables, projet financé par la BAD au profit des femmes vivant avec le VIH SIDA, les femmes porteuses, les femmes guéries de fistules obstétricales, les femmes han-

dicapées et les femmes veuves.

Un taux de remboursement encourageant grâce à l'éducation financière préalable à la mise à disposition des crédits et le suivi de proximité

" Taux moyen national de remboursement des bénéficiaires du terrain vers les institutions de microfinance partenaires : 90% (avec des pics de 99% dans les régions septentrionales qui sont aussi les zones d'extrême pauvreté), grâce aux nombreuses campagnes d'information et de sensibilisation, la maîtrise des étapes de la fonction engagement, l'effet de la caution solidaire et des formations en éducation financière et entrepreneuriale.

Quelques poches d'impayés liées surtout soit à des problèmes climatiques (AGRISEF) ou à des déficits de sensibilisation ou l'expression parfois de la mauvaise foi. Des corrections idoines et appropriées y sont apportées.

Des renouvellements sout-

nus, preuve de la régularité des remboursements des crédits

- Plus de 232.000 renouvellements de crédits en 2015 sur le produit APSEF ;

- Près de 120.000 renouvellements supplémentaires en 2016 sur APSEF, AGRISEF et AJSEF.

Un produit transversal assuré pour garantir la pérennité des activités

- Un produit microassurance répondant aux règles de l'art et dénommé ASSUR-FNFI conçu et mis en œuvre au profit des bénéficiaires ;

- Une solution assurancière pour la pérennité des activités de ces derniers en cas de survenance d'événements malheureux.

- une garantie Accident/ Décès Accidentel qui permet une protection contre les impayés en cas de survenance d'accidents de la vie aux conséquences dramatiques. L'assureur prendra en charge l'encours du prêt à la date du décès de l'adhérent.

- une couverture multirisque professionnelle afin d'assurer la pérennité de leurs activités génératrices de revenus. Ainsi, en cas d'incendie une indemnisation de 50 % du crédit restant est octroyée au bénéficiaire, afin de lui permettre de reprendre son activité.

- une couverture santé afin de permettre de faire face aux soins primaires en cas de maladie. Cette garantie qui se présente sous forme de prise en charge totale, dans les centres de santé publics est plafonnée par période de couverture. Les plafonds de la couverture santé sont les suivants : APSEF 5000 F ; AGRISEF 10 000 F ; AJSEF 15 000 F.

Les cotisations sont fixées comme suit :

- 0,5% du montant du crédit pour les bénéficiaires APSEF

- 0,75% pour les adhérents AGRISEF et AJSEF.

- Conventions avec le Ministère de la Santé pour la célérité des aspects hospitaliers ; - Conventions avec la Compagnie agréée d'assurance SUNU sur le modèle du faire faire pour la gestion des sinistres ; - Convention avec l'opérateur téléphonique TOGOCELL pour la gestion de la solution mobile.

- Prise en charge décès invalidité en cours depuis le début du FNFI

Prise en charge santé devenue effective dans toutes les préfectures depuis Juin 2016.

23ème édition de la Journée mondiale de lutte contre le diabète :

Une maladie silencieuse qui fait des victimes

Suite de la page 2

infarctus et des accidents vasculaires cérébraux, des troubles de l'érection ou une insuffisance rénale.

Malgré la recherche médicale qui avance tous les jours, le diabète reste une maladie qui se soigne très bien mais qui ne se guérit pas. Il faut donc, toute sa vie, se surveiller, garder de bonnes habitudes alimentaires, pratiquer une activité physique et prendre régulièrement son traitement. Un diabétique peut donc être un malade en bonne santé !

JPB

Mysticisme, fétichisme, sorcellerie à la FUCEC de Sotouboua :

Le chargé des prêts détourne 15 millions de FCFA pour des pratiques occultes

Suite de la page 5

en question constituaient un prêt qu'il a octroyé à distance à un ami qui se trouverait en Europe précisément en France.

Les investigations menées par les forces de l'ordre ont permis de débusquer certains complices puis de découvrir au domicile de l'agent indolent une somme de quatre (04) millions

de FCFA.

Cette situation a créé une panique générale dans la ville de Sotouboua en fin de semaine dernière puis particulièrement chez les clients de cette micro finance qui, selon nos dernières informations affluent vers l'agence pour le retrait de leurs épargnes.

Quand à l'agent incriminé et

son charlatan, ils séjournent à la prison civile de Sokodé ainsi que certains de leurs complices.

Et dire que des personnes d'un niveau intellectuel si élevé, s'adonnent à des charlatans pour une prétendue pratique de multiplication d'argent ! C'est vraiment dommage !

E.D

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION AU CIVISME FISCAL

“Ma Contribution”

Fonctionnaires, Commerçants,
Industriels, Artisans, Entrepreneurs, etc.

**CONTRIBUONS TOUS AU
DÉVELOPPEMENT DE NOTRE PAYS...
PAYONS NOS IMPÔTS !**